

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.321

**Rapport d'activités de
GrandAngoulême**

LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.321**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE GRANDANGOULÊME

Le rapport d'activités des services établit chaque année un bilan des décisions et actions engagées dans les domaines de compétences de GrandAngoulême, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire. Exceptionnellement, ce rapport d'activités retrace trois années : 2015, 2014 et 2013.

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales précise qu'un rapport d'activité de la communauté d'agglomération est adressé annuellement au maire.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Les points forts de chaque service sont les suivants :

Attractivité, économie et emploi

- mise en œuvre du plan de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation,
- ouverture de la Maison de l'entreprendre,
- engagement du programme du Technoparc des industries du futur,
- mise en œuvre d'une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire,
- définition d'une politique en faveur de l'agriculture périurbaine,
- signature du contrat de ville,
- inauguration du stade d'athlétisme en avril 2015 et ouverture de la médiathèque L'Alpha le 19 décembre 2015,
- réalisation du parc artisanal Les Molines,
- actions d'insertion dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi),
- ouverture de la nouvelle annexe de l'École d'art de GrandAngoulême à Basseau en septembre 2013, à côté de l'école élémentaire Albert Uderzo. Un partenariat avec l'Education nationale permet aux enfants de l'école d'apprendre par l'art dans le cadre des programmes scolaires du CP au CM2,
- valorisation de l'action culturelle « Culture en Agglo ».

Aménagement, mobilité, développement durable

- Gare 2017,
- Application du droit des sols (ADS),
- GrandAngoulême lauréat de la candidature « Territoire à énergie positive en Région Poitou-Charentes »,
- mise en place du « Pass'Accession », dispositif inédit d'accession sociale à la propriété,
- inauguration du service Mobilicycle en juillet 2014, service de location de vélos de ville classiques et de vélos à assistance électrique,
- poursuite des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de GrandAngoulême : Nautilus, bâtiment de la STGA, base de voile, station d'épuration de Frégeneuil.

.../...

Cadre de vie, espace public, proximité

- mise en service du centre de tri Atrion, doté d'un parcours pédagogique, dans le cadre d'une entente intercommunale avec Calitom,
- construction de l'Alpha et du stade d'athlétisme.

Direction des ressources

- mise en œuvre de la dématérialisation des flux d'informations et des factures entre GrandAngoulême et la Trésorerie (mandats, titres et pièces justificatives),
- création de services communs commande publique et service informatique avec la Ville d'Angoulême et son CCAS,
- participation à la création du service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols).
- contribution à la construction de la future intercommunalité dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et de la loi NOTRe,
- rapport financier : en 2015, la section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement de 25,96 M€. GrandAngoulême a investi 32,80 M€ sur le territoire de l'agglomération en 2015,
- reprise en régie de l'espace Carat au 1^{er} janvier 2014,
- transferts de compétences en lien avec l'aménagement du territoire (entretien des voiries, carrefours et parc de stationnement liés au projet d'aménagement communautaire du secteur de la gare ; installation, maintenance et entretien des abris voyageurs nécessaires au fonctionnement du service public des transports en commun).

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités concernant les années 2015, 2014 et 2013 de GrandAngoulême

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2016